

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2020

Convocation : 23 janvier 2020

L'AN DEUX MIL DIX-VINGT, le 30 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents J. Poussard, N. Velin, Ph. Rouby, V. Schaal, Y. Leipert, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon

Absents excusés : J-M Raoult (Pouvoir à Y. Leipert) D. Godard (Pouvoir à Ph. Rouby) V. Varin, G. Guerbois, F. Colin-Manderscheid (Pouvoir à J. Poussard), E. Martin-Gbeassor (pouvoir à V. Schaal)

Secrétaire de séance : Ph. Rouby

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des présents. N'ont pu signer les membres présents à la séance du 13 janvier et absents à la présente séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention à hauteur de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre du FDI – Fonds Départemental d'Investissements pour :

- la restauration de l'église Saint Pierre de Guainville : travaux d'urgence : toiture, charpentes et installations nécessaires.
- la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie.

Il sollicite également à l'unanimité une subvention à hauteur de 20 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie.

CONVENTION AVEC BUEIL COM – INSTALLATION D'ABRIBUS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la société Bueil Com afin de faire installer gratuitement deux abribus et en assurer l'entretien, l'un aux Vieux Château, l'autre à Ritoire, pour les enfants amenés à prendre les transports scolaires sur ces deux hameaux.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES – INDEMNISATION DE SINISTRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 437.36 € émis par la compagnie d'assurances Groupama correspondant au remboursement d'un sinistre bris de glace survenu sur le tracteur communal John Deere en décembre 2019.

REVISION DE LA CARTE D'ATLAS DES ZONES INONDABLES

Dans la mesure où la réalité du terrain ne serait pas reflétée dans ce document en ce qui concerne le secteur du Poitier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter les services de l'Etat afin de procéder à une révision de la carte d'atlas des zones inondables sur le territoire de la commune.

LECTURE DE COURRIERS

-La SAS Primard envisage la mise en place de plusieurs nouveaux aménagements urbains et paysagers et demande ce qui peut être fait. Les services de l'Agglomération du Pays de Dreux ont été contactés afin de pouvoir répondre à la SAS Primard.

-Courrier de M. Calonnec, habitant du Mesnil Simon, qui fait suite à celui évoqué en conseil du 24 octobre 2019 concernant son mécontentement envers Orange au sujet de son retard de commercialisation de la fibre dans le secteur. M. Calonnec transmet les réponses à des courriers adressés à Orange, au Ministère de la cohésion des territoires et des

relations avec les collectivités territoriales, et au Secrétariat d'Etat chargé du numérique à ce sujet. Aucune date de commercialisation n'est pour le moment prévue sur le secteur par les services d'Orange.

-Mme Courtois, habitante du Bourg, demande au Conseil municipal la possibilité de conserver son rosier grimpant et les pavés situés devant sa propriété du fait des travaux de réfection des trottoirs qui débuteront en début de semaine prochaine. Après contact et accord du maître d'ouvrage, elle propose de remettre du pavé ancien à ses frais devant l'entrée de sa propriété. Les membres du Conseil approuvent cette proposition et suggèrent de constituer une enclave dans le futur trottoir afin de préserver le rosier grimpant existant. Le maître d'œuvre sera contacté pour œuvrer en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

-Le Conseil Départemental a fait parvenir les résultats de l'étude menée début janvier sur la vitesse empruntée par les automobilistes sur la D 301-1, entre le hameau de Ritoire et Villiers en Desoeuvre. Le respect des vitesses est globalement satisfaisant dans les deux sens de circulation.

-Le SPANC de l'Agglomération du Pays de Dreux a transmis les tarifs des différentes prestations qui ont été réactualisés, très légèrement à la baisse pour l'année 2020.

-Le SMICA a transmis l'arrêté inter-préfectoral du 8 janvier 2020 portant acceptation de l'actualisation de ses statuts et de leurs compétences.

-La société Axians informe de son projet de modifier l'antenne-relais existante sur Beau-Terre afin d'améliorer le réseau 4G déployé par Bouygues Télécom dans le secteur et y associe un dossier explicatif.

-Le Préfet de l'Eure, par arrêté du 9 janvier 2020, autorise l'épandage des boues des stations d'épuration de Bueil et de Gadencourt sur plusieurs parcelles situées sur la commune. Le dossier d'étude et les plans des sites où seront effectués les épandages sont joints à l'arrêté.

- L'AMF présente dans une note informative les nouvelles dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux et le fonctionnement des conseils municipaux, mises en place par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

-La société Reverdo a effectué un repérage le 14 janvier dernier sur la côte des Moreaux, du chemin du Groullay et du chemin de la Cour de Boeste dans le but de trouver des solutions aux problèmes générés par l'écoulement des eaux pluviales dans ces secteurs.

TOUR DE TABLE

J. Poussard : indique que les panneaux commandés pour interdire la circulation des poids lourds dans le hameau de Fumeçon ont été réceptionnés à la mairie. Les services du Conseil Départemental sont chargés de leur pose, une déclaration d'intention de commencement de travaux est attendue en ce sens.

Elle indique par ailleurs que la société de transport Kéolis, qui gère les liaisons entre la commune et le collège d'Anet, et les lycées de Dreux, a été informée du déplacement dès le 3 février des habituels arrêts de bus occasionné par les travaux de la rue du Bourg. Un affichage communal et une distribution de courriers aux familles des étudiants concernés ont été effectués pour communiquer à ce sujet.

N. Velin indique que le SIAEP d'Oulins assistera à la réunion de chantier du 3 février concernant le début des travaux de la rue du Bourg pour vérifier le bon fonctionnement des compteurs d'eau des riverains situés sur la rue du Bourg côté nord avant le commencement et après la finition des travaux.

Elle revient également sur les discussions abordées lors de la commission de développement économique qui s'est tenue le jour même à Dreux.

Elle signale enfin les dérangements occasionnés par la venue récente de véhicules de type 4x4 sur le hameau du Vieux Château en soirée, tant par le bruit que par les dégâts survenus sur la chaussée suite à leur passage.

V. Schaal rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux sur le Hameau de Ritoire ont débuté cette semaine malgré les mauvaises conditions météorologiques.

M. Barathon alerte une nouvelle fois Madame le Maire sur le danger occasionné par les broussailles sur la D301-6, empêchant les véhicules de se croiser sans encombre.

B. Lebreton interroge Madame le Maire sur le suivi de la collecte des ordures ménagères après les problèmes rencontrés ces dernières semaines. Elle indique que la dernière collecte du jour même s'est globalement bien déroulée, même si quelques habitants semblent encore être déroutés par la nouvelle organisation.

Dans l'assistance :

M. Charpentier, suite à une facturation élevée de taxe d'aménagement reçue après la construction de sa nouvelle maison, sollicite le conseil municipal afin que peut-être soit réétudié le taux de la taxe d'aménagement communale.

Il interroge ensuite les membres du Conseil sur les impacts des épandages de boues à venir sur la commune précédemment évoqués. Mme Poussard indique qu'il semble difficile pour la commune d'intervenir pour contrer cette démarche sauf dans le cadre d'une saisie du tribunal administratif. Elle ajoute que ces boues et les emplacements choisis ont été jugés conformes à la réglementation en vigueur, selon les indications de la Préfecture.

Il émet ensuite plusieurs souhaits auprès des candidats à venir aux élections municipales, notamment en matière d'information aux habitants, de démocratie locale, de participation citoyenne, ou de gestion de voirie.

Il questionne enfin le Conseil sur le suivi de l'engagement Zéro Pesticide acté par la commune en 2016 et suggère qu'une invitation à une agriculture et une gestion des espaces verts sans pesticides soit effectuée sur le territoire de Guainville. Mme Poussard indique que la commune n'utilise plus aucun produit pesticide à ce jour ; elle rappelle qu'elle ne peut toutefois pas intervenir sur la gestion des domaines privés.

M. Poussard indique qu'une soirée cassoulet sera organisée par l'Association Sportive Intercommunale le 21 mars 2020. Une communication sur cet événement sera prochainement diffusée auprès des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

